



Préavis au Conseil communal

Demande d'un crédit de construction pour la modification et la modernisation des infrastructures du site scolaire de Bois-Murat : raccordement au chauffage à distance, réalisation d'un bassin de rétention, réfection de canalisations, réalisation d'un nouvel éclairage public, d'un couvert à vélos, d'un couvert à motos, de bornes de recharge et de conteneurs à déchets enterrés.

Ecoles, Energie, Assainissement, Travaux & Environnement

Mme la Municipale Chantal Good et MM. les Municipaux Roland Perrin et Maurice Mischler

Préavis n° 05/2024

Préavis adopté par la Municipalité, le 04.12.2023



Table des matières

1	Objet du préavis.....	2
2	Préambule.....	3
2.1	Contexte.....	3
3	Descriptif du projet.....	4
3.1	Infrastructures de chauffage.....	4
3.2	Infrastructures d'assainissement.....	5
3.3	Eclairage public.....	6
3.4	Parcs couverts à vélos et à motos et bornes de recharge.....	9
3.5	Conteneurs à déchets enterrés.....	11
4	Planning des travaux.....	11
5	Coût de construction.....	12
5.1	Devis estimatif Travaux CAD.....	12
5.2	Devis estimatif Travaux Canalisations et rétention.....	12
5.3	Devis estimatif Travaux Eclairage public.....	13
5.4	Devis estimatif Couverts vélos/motos, Bornes de recharge.....	13
5.5	Devis estimatif Conteneurs à déchets.....	13
6	Aspects financiers.....	14
6.1	Financement.....	14
6.2	Subventions.....	14
7	Aspects du développement durable.....	15
8	Conclusion.....	16

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité soumet une demande de crédit de construction pour la modification et la modernisation des infrastructures du site scolaire de Bois-Murat : raccordement au chauffage à distance des Services industriels de Lausanne, réalisation d'un bassin de rétention, réfection des collecteurs Nord d'eaux usées et eaux claires, réalisation d'un nouvel éclairage public, d'un couvert à vélos, d'un couvert à motos, de bornes de recharge et de deux conteneurs de déchets enterrés.

Ces nouvelles infrastructures répondent aux besoins grandissants du site, s'inscrivent dans des fenêtres d'opportunités de travaux et concrétisent la politique énergétique et climatique de la commune.



2 Préambule

2.1 Contexte

Le chantier de l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat est toujours en cours et prévoit de livrer le deuxième et dernier bâtiment à l'été 2024, soit le bâtiment D constitué d'une nouvelle unité d'accueil pour écoliers (UAPE), 11 salles de classes et 2 salles de quartier. Il fait suite à la réalisation du nouveau bâtiment A mis en service à l'été 2022 qui accueille salles de gym, classes et unités PPLS-Médiation-Orientation.

Ces deux bâtiments seront labellisés Minergie-P prochainement. Pour y arriver, une condition majeure doit être respectée : disposer d'une production de chaleur renouvelable ou d'un raccordement à un réseau de chaleur à distance (CAD) majoritairement renouvelable. Les Services industriels de Lausanne (SiL) sont responsables de la réalisation et l'exploitation du réseau CAD sur la Commune d'Épalinges, tout particulièrement sur le Sud de la Commune (développement sur l'axe Biopôle – Croisettes – Tuileries). Les travaux de raccordement au CAD du complexe scolaire de Bois-Murat sont planifiés de mars à août 2024 visant une mise en service avant la période de chauffage 2024-2025. **Cela permettra la labellisation définitive Minergie-P des nouveaux bâtiments A et D et par conséquent le versement du subside cantonal pour une nouvelle construction Minergie-P d'un montant de CHF 464'750.- dont le délai de validité est fixé à mi-octobre 2024.**

Le chantier du CAD des SiL dont le tracé principal passe dans l'enceinte du site scolaire et le chantier des bâtiments A et D, dont les aménagements extérieurs remodelent les accès, offrent l'opportunité de reconsidérer les aménagements extérieurs du site dans son ensemble et les infrastructures de ce dernier. Ces aménagements structurants comprennent les accès, les cheminements de mobilité douce et des bus scolaires, les places de stationnement vélos/trottinettes, motos et voitures, l'éclairage public, et les infrastructures techniques (canalisations, liaisons fibre optique inter-bâtiment, lieu de collecte des déchets).

Outre les points ci-dessus faisant l'objet du présent préavis, une réflexion sur l'amélioration des aménagements extérieurs « non structurants » des préaux scolaires de Bois-Murat est en cours avec la volonté d'intégrer tous les usagers dans une démarche participative dont les objectifs sont :

- créer une cohérence dans les usages et une uniformité sur l'ensemble du site scolaire par la participation ;
- apporter une mixité dans l'appropriation des espaces et renforcer le jeu commun (égalité filles-garçons...) ;
- renforcer l'école inclusive ;
- améliorer l'espace public du site et renforcer la végétalisation du site (objectifs climatiques de perméabilisation des sols et de lutte contre les îlots de chaleur).

Cette démarche porterait sur le mobilier extérieur (bancs, tables, jeux) du site complet et sur de nouveaux espaces végétalisés ou petits biotopes (arbres, dégrappage des préaux, haie indigène, plan d'eau...) avec pour objectif la réalisation des travaux correspondants en 2025. Cela fait écho aux nouvelles normes de construction scolaires du Département de l'enseignement et de la formation (DEF) concernant l'aménagement et la végétalisation des sites scolaires afin de répondre à la fois aux objectifs environnementaux et sociaux mais aussi pédagogiques.



3 Descriptif du projet

Les infrastructures du site scolaire de Bois-Murat sont pour certaines vieillissantes et pour d'autres ne correspondent plus aux besoins grandissants et à la reconfiguration des aménagements du site, suite aux nouvelles constructions A et D. Les travaux faisant l'objet du présent préavis intégreront la mise en œuvre des mesures des différentes politiques sectorielles de la commune : énergie, climat, durabilité, gestion des eaux.

3.1 Infrastructures de chauffage

Le chauffage du site est assuré par une chaufferie gaz située dans le sous-sol du bâtiment A et par plusieurs réseaux de distribution de chauffage enterrés desservant les bâtiments Abri protection civile, B, C, D, Garderie Pépinière, E et F. Les réseaux alimentant B, C, D et Pépinière sont vétustes et doivent être assainis. L'arrivée du CAD des SiL dans le quartier est une opportunité majeure pour substituer l'énergie fossile de chauffage par de l'énergie renouvelable et de récupération, mais également pour supprimer les boilers électriques d'eau chaude sanitaire.

A l'été 2024, le complexe scolaire sera raccordé par le nouveau réseau CAD des SiL (en violet sur le plan ci-dessous) nécessitant la création d'une station échangeur CAD dans le sous-sol du bâtiment F (en remplacement de la chaufferie gaz centralisée implantée au sous-sol du bâtiment A), et d'une nouvelle distribution de chaleur depuis la station échangeurs vers chaque bâtiment. Seuls les réseaux entre A, F et l'abri seront conservés en l'état. Cette configuration a l'avantage de minimiser les longueurs de réseaux entre bâtiments, de remplacer à moindre frais les réseaux B-C-D-Pépinière (les nouveaux réseaux cheminant dans l'emprise du terrassement du chantier du bâtiment D), et de ne pas impacter le préau principal A dont la continuité d'exploitation doit être garantie.

Les travaux de fouilles seront assurés par l'entreprise de maçonnerie du bâtiment D qui avait établi une offre lors de l'appel d'offres public en 2021 pour le bâtiment D. Il s'agissait de l'option « Infrastructures ». Ces travaux prendront en compte également les besoins de fibres optiques et réseaux électriques inter-bâtiments, par la mise en place de plusieurs fourreaux en attente. Le coût des travaux a pu être établi sur la base de prix unitaires concurrentiels.

Les travaux prévoient :

- l'aménagement d'un nouveau local technique au sous-sol du bâtiment F pour accueillir la station échangeurs de chaleur de 1.1 MW raccordée au CAD des SiL ;
- la production de chaleur composée de 2 échangeurs de chaleur, le système d'expansion, les pompes de distribution primaire, le traitement d'eau intégral du site ;
- les nouveaux réseaux de distribution enterrés remplaçant les anciens vétustes permettant l'alimentation en chauffage des bâtiments B, C, D, E et Pépinière du site ;
- le démantèlement de la chaufferie centralisée gaz actuelle du bâtiment A, ainsi que la chaudière individuelle gaz du bâtiment E ;
- la rénovation des sous-stations chauffage des bâtiments B et C y compris régulation, et le remplacement des boilers électriques d'eau chaude sanitaire par des nouveaux ballons raccordés au CAD ;
- le tableau de régulation MCR, le système de comptage et les raccordements électriques ;
- les travaux divers de sanitaire, d'électricité ;
- les travaux divers de second œuvre (cloisons plâtre, peinture) ;
- les travaux de fouilles, y compris la mise en place de fourreaux en attente pour les besoins courants forts/courants faibles, et les divers carottages.

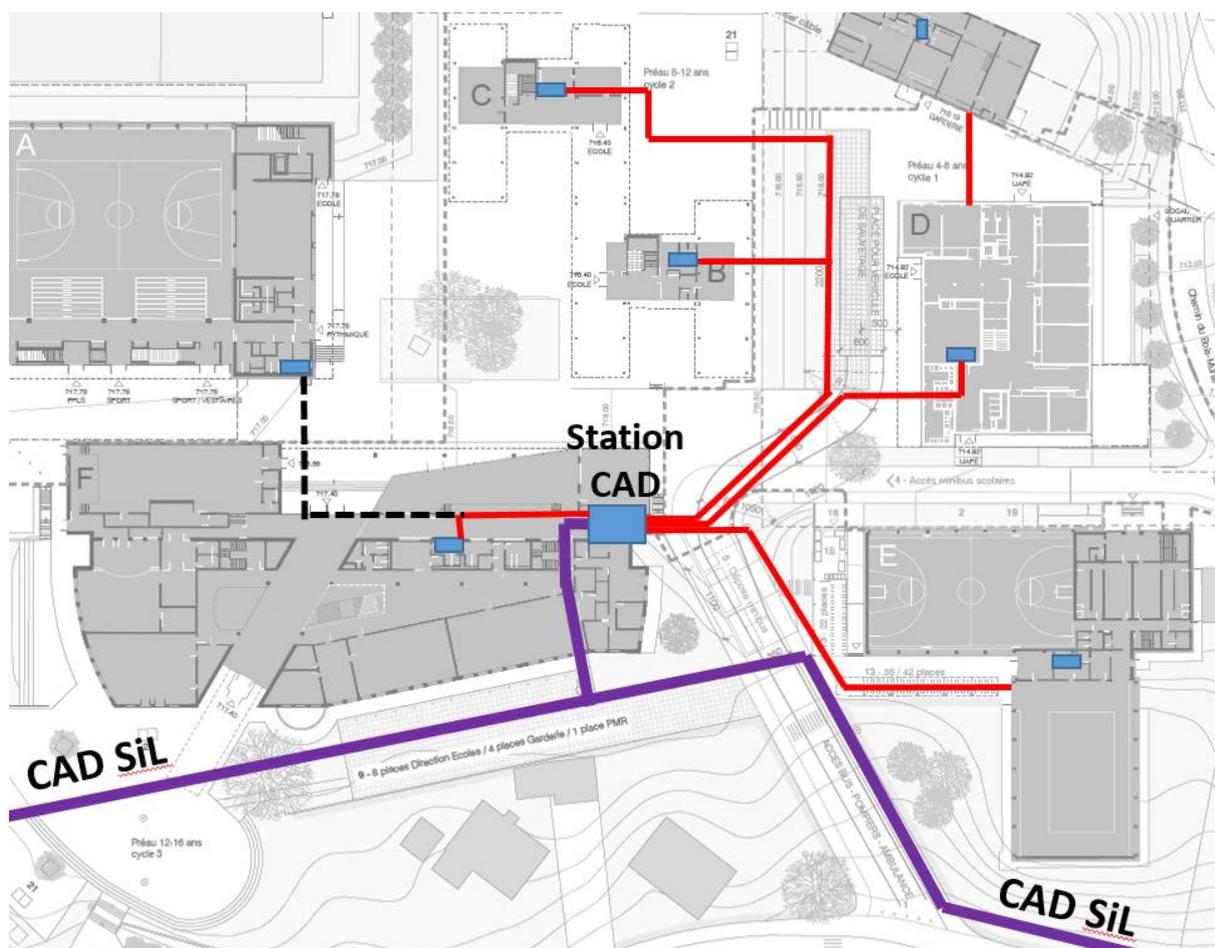


Figure 1 : Plan de situation des travaux de CAD et des distributions secondaires vers les sous-stations

3.2 Infrastructures d'assainissement

L'évacuation des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) du complexe scolaire est assurée par un ensemble de réseaux séparatifs convergeant vers le point bas du site au Nord-Est. La totalité de ces réseaux ont fait l'objet d'inspection vidéo qui a démontré le fort état dégradé des collecteurs EC/EU du secteur Nord en ciment et à 4 m de profondeur entre les bâtiments A, B, C, et Pépinière datant de l'origine du bâtiment A (1968). Le collecteur EC est également sous-dimensionné, et la chambre amont B/C non conforme. Les autres collecteurs du site sont quant à eux dans un bon état général.

L'enceinte de terrassement du chantier du bâtiment BMD qui met à nu ces conduites donne l'opportunité d'une synergie des travaux de remblayage de la para fouille autour du bâtiment, du remplacement des collecteurs et de la création d'un bassin de rétention d'eaux claires.

Avec les contraintes d'altitudes des collecteurs amont/aval, de rester au maximum dans la para fouille existante et ne pas rentrer en conflit avec une éventuelle extension/reconstruction du bâtiment B/C dans le futur (avec sous-sol et distance de 10 m), le bassin de rétention proposé atteint un volume de 56 m³ et permettra de couvrir la moitié des besoins en rétention pour la surface collectrice actuelle de 4'800 m². À l'avenir, la désimpermeabilisation des sols sur la parcelle va contribuer à diminuer les surfaces étanches raccordées et donc les besoins en rétention. Des mesures constructives seront prévues afin de valoriser ces eaux pour l'arrosage.

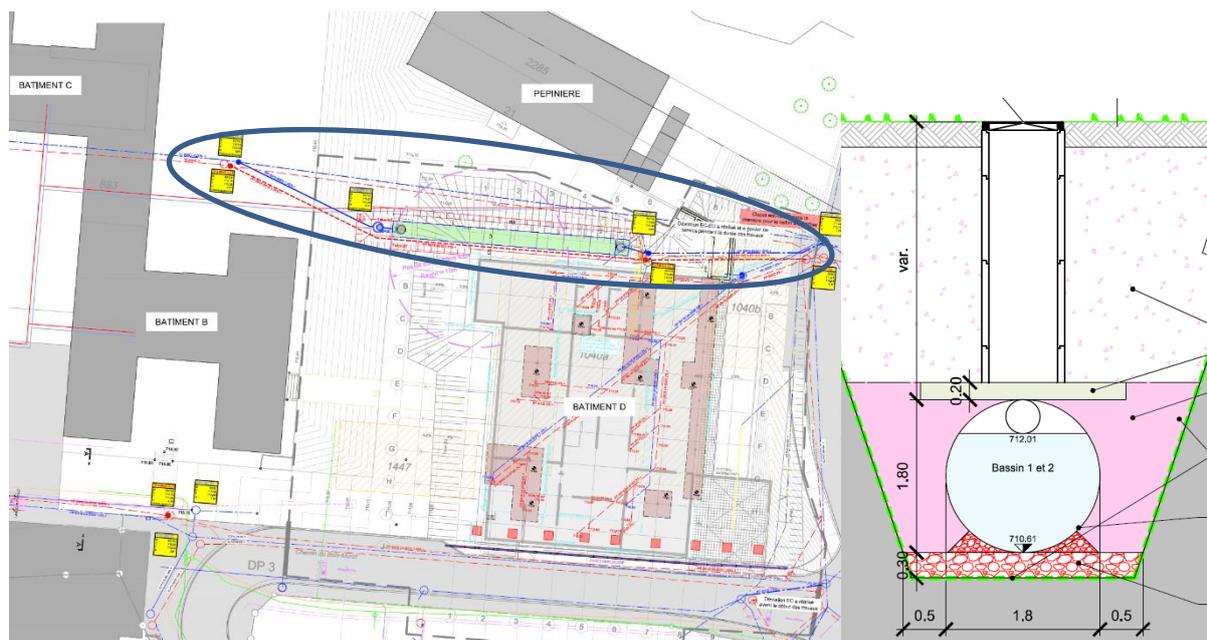


Figure 2 : Plan de situation des travaux de canalisations et de rétention du secteur Nord

Les surfaces imperméables prises en compte en amont sont : deux terrains multisports, terrain de foot et zone saut, une partie de la toiture du bâtiment A, une partie des toitures et préaux des bâtiments B et C. Le choix s'est porté sur une cuve enterrée en métal pour une meilleure durabilité (versus béton ou matière plastique) et pour sa rapidité de mise en œuvre. L'ouvrage sera visitable, ce qui facilitera son entretien régulier. Son débit de sortie sera calibré à 9.6 L /s avant rejet dans le collecteur communal (milieu récepteur final ruisseau du Flon).

Les travaux seront réalisés en mars-avril 2024 afin de respecter le planning global de chantier du bâtiment D en particulier afin de permettre la réalisation des aménagements extérieurs avant l'été.

3.3 Eclairage public

Les futurs aménagements extérieurs du bâtiment D offriront un préau plus grand pour les classes de 1P-6P, un nouvel accès à la Pépinière, et un nouvel accès sécurisé pour le trafic vélos et trottinettes entre les bâtiments D et E depuis le chemin de Bois-Murat grâce à la mise en place d'une borne rétractable. Par conséquent, un nouvel éclairage public est devenu plus que nécessaire pour les débuts et fins de journées d'hiver à la fois dans le périmètre du bâtiment D mais également plus largement sur la totalité du site scolaire. En effet, le complexe scolaire est de plus en plus fréquenté lors des heures extrascolaires durant lesquelles la vie parascolaire, culturelle et sportive bat son plein (bibliothèque, UAPE, animation préau, sociétés locales, etc).

Les nouvelles infrastructures d'éclairage public planifiées viennent compléter les rares infrastructures existantes afin d'assurer un éclairage de base et de qualité des cheminements piétons et vélos lorsque l'éclairage intérieur des bâtiments et l'éclairage extérieur de leurs couverts et porches d'entrée sont coupés. Les nouvelles infrastructures sont planifiées en accord avec les ambiances lumineuses définies dans notre plan lumière (2015), notamment en termes de hauteurs de candélabres et de températures de couleur pour les luminaires.



Une gestion de l'éclairage permettra de diminuer sensiblement la « pollution lumineuse ». Un éclairage relativement faible et justement dosé doit permettre de laisser ressortir la nuit l'ambiance lumineuse intérieure des bâtiments scolaires et sportifs lors d'activités en soirées.

Pour certaines zones sombres telles que le parking des enseignants entouré de forêt ou l'accès à la garderie Pépinière, un éclairage de faible intensité sera mis en place pour donner un sentiment de sécurité et préserver la faune.

Ces travaux permettront de répondre aux usages actuels qui se sont renforcés en fin de journée et en soirée ces dernières années et de réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse des infrastructures existantes grâce aux éléments suivants :

- Technologie LED qui permet :
 - une baisse de la puissance installée ;
 - des émissions lumineuses moins diffuses ;
 - un abaissement nocturne de l'intensité lumineuse (de 50% de 22h à 5h du matin) ;
 - une mise en place d'un système dynamique à détection.
- Choix d'une température de couleur plus faible pour les endroits proches des forêts, ce qui diminue les impacts sur la faune sauvage.

Les modèles de luminaires ont été choisis avec les Services Industriels de Lausanne (SIL) à partir des suggestions faites dans le plan lumière. Ne disposant pas des compétences d'éclairagistes à l'interne, nous nous appuyons sur l'expérience des SIL.

Le choix des SIL se base sur plusieurs critères :

- le prix selon les offres de différents fournisseurs ;
- un dépannage rapide (remplacement facile à exécuter, accessibilité des pièces dans le luminaire ;
- le développement durable (garantie du fournisseur sur la disponibilité du matériel pendant au moins 30 ans ou que les nouveaux lampadaires soient compatibles avec les anciens) ;
- références et réputation du fournisseur.

Pour les zones piétonnes (préaux scolaires), les nouveaux candélabres seront du modèle Avenue DII avec un mât de 3m en partie en bois (photo ci-dessous) et équipés de luminaires LED.

Concernant les zones routières (parking et voirie bus scolaires), les candélabres seront de type Luma équipés de luminaire LED.

Un système d'éclairage dynamique de détection au passage sera installé pour la zone parking et la zone Pépinière. Des réglages seront effectués pour déterminer la programmation adéquate de l'éclairage minimal pendant la nuit. La température de couleur retenue sera de 2'700 K, pour le parking des enseignants, ce qui diminue les impacts sur la faune sauvage à proximité de la forêt.



Figure 3 : Photos de candélabres type Avenue DII et type Luma

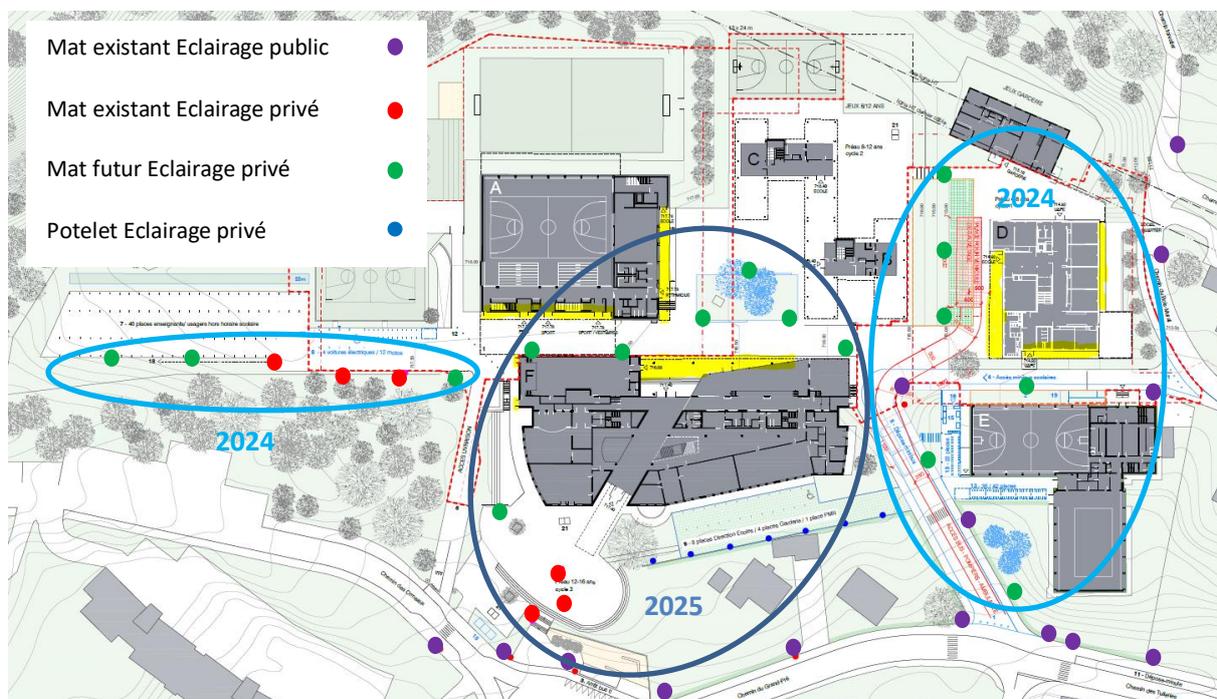


Figure 4 : Plan de situation des secteurs concernés par les travaux d'éclairage public

Les travaux seront réalisés par étapes. Seule l'étape 2024 est prévue dans le présent préavis dans le cadre des travaux d'aménagements extérieurs du nouveau bâtiment D et de la zone parking enseignants. Une fouille sur le linéaire des tronçons avec mise en place de tubes sera réalisée. Concernant les anciens candélabres, ils seront remplacés. Un total de 15 candélabres seront ainsi posés, raccordés électriquement aux bâtiments E et F et télécommandés par les SiL. L'étape 2025 (10 candélabres) sera réalisée dans le cadre de futurs aménagements extérieurs des préaux des bâtiments B, C et F.

Une mutualisation avec les travaux de fouille du CAD des SiL, de liaisons CAD inter-bâtiments et de canalisations, permettra des économies. La fouille réalisée dans le cadre du développement du CAD

SiL permettra de refaire les tubages de l'éclairage public existant et d'éventuellement élargir le trottoir de l'entrée Sud-Est du site scolaire. Le coût des travaux d'élargissement du trottoir sera réduit, une partie étant prise en charge par les SiL pour sa remise en état après le passage du CAD.

3.4 Parcs couverts à vélos et à motos et bornes de recharge

La densification du site scolaire a fait grimper la demande en places de stationnement vélos, motos et voitures. Par conséquent, de nouvelles infrastructures seront réalisées se répartissant de la manière suivante :

- **la mobilité motorisée à l'Ouest du site côté parking enseignants :**
 - un parc couvert pour 12 places motos ou vélos enseignants,
 - quatre places de stationnement dédiée à la recharge 11kW de véhicules électriques (privées en journée pour les enseignants, publiques en soirée, nuit et week-end),
- **la mobilité douce à l'Est :**
 - un parc couvert pour 35 vélos/trottinettes destiné aux élèves et autres usagers.

Les travaux comprennent les équipements ainsi que les travaux de génie civil et le déplacement le long du parking des enseignants des deux garages préfabriqués contenant le matériel et engins d'entretien des espaces verts.

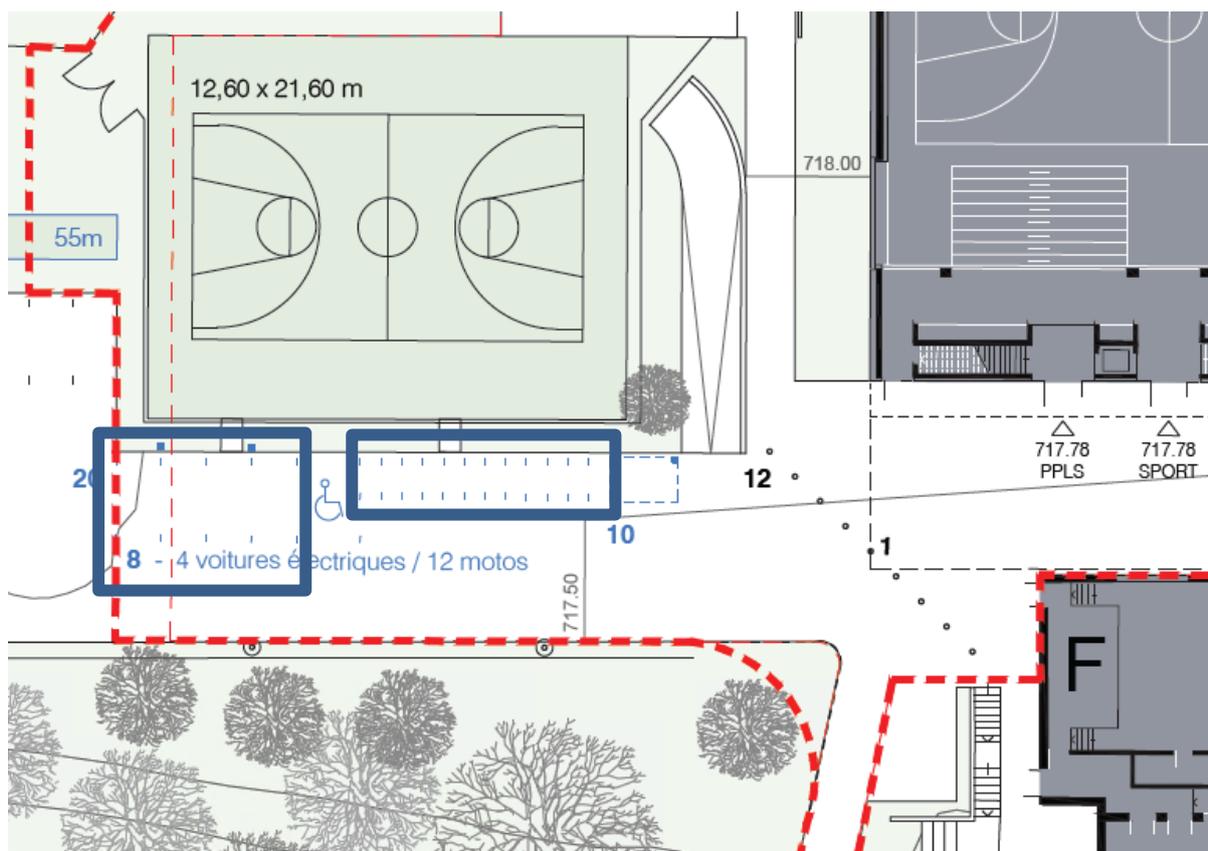


Figure 5 : Plan de situation du couvert à motos et des places dédiée à la recharge



Figure 6 : Exemple du parc couvert vélos/motos de Croix-Blanche



Figure 7 : Plan de situation du couvert à vélos et des conteneurs enterrés



3.5 Conteneurs à déchets enterrés

Afin de faire disparaître l'ensemble des conteneurs à déchets à roulettes à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur du site, **deux conteneurs enterrés de 5m³** unitaire seront créés pour la collecte des déchets incinérables et des déchets papier-carton du site scolaire. Les rotations de camions seront ainsi réduites, et les odeurs limitées. Seuls les déchets crus et cuits de cuisine seront collectés et évacués par un conteneur à roulettes.



Figure 8 : Exemple de conteneurs enterrés

4 Planning des travaux

Les travaux seront réalisés dès mars 2024 et jusqu'à la fin de l'année 2024 en fonction de l'avancement du chantier du bâtiment D, du chantier du CAD des SiL et du maintien de la continuité d'exploitation du site.



5 Coût de construction

5.1 Devis estimatif Travaux CAD

Travaux	Coût en CHF TTC
Raccordement CAD SiL (taxe puissance, génie civil, réseau)	220'000.-
Production chauffage (échangeurs, expansion, collecteurs)	240'000.-
Distribution chauffage (distribution et sous-stations)	285'000.-
Installations MCR/Sanitaire/Electricité	100'000.-
Second œuvre	60'000.-
Génie civil (fouille, fourreaux)	185'000.-
Honoraires (ingénieurs CVSE)	92'000.-
Honoraires (ingénieur civil)	26'000.-
Honoraires (architectes)	20'000.-
Divers/Imprévus (arrondi, 7.1%)	87'000.-
TOTAL	1'315'000.-

NB : Les montants sont calculés sur la base des devis estimatifs des mandataires et SiL et de l'offre du maçon

5.2 Devis estimatif Travaux Canalisations et rétention

Travaux	Coût en CHF TTC
Génie civil – Secteur Nord (~ 1'200.- /m3 rétention)	210'000.-
Honoraires ingénieur civil	65'000.-
Divers/Imprévus (arrondi, 7.3%)	20'000.-
TOTAL	295'000.-

NB : Les montants sont calculés par l'ingénieur sur la base de l'offre du maçon



5.3 Devis estimatif Travaux Eclairage public

Travaux (phase 2024)	Coût en CHF TTC
Etude, démontage, fourniture et pose de l'éclairage	65'000.-
Génie civil (fouille, fourreaux)	85'000.-
Divers/Imprévu (arrondi, 6.7%)	10'000.-
TOTAL	160'000.-

NB : Les montants sont calculés sur la base des retours d'offres des travaux d'éclairage communaux

5.4 Devis estimatif Couverts vélos/motos, Bornes de recharge

Travaux	Coût en CHF TTC
Génie civil (yc déplacement garages préfabriqués)	70'000.-
Couverts à vélos et motos	65'000.-
Bornes de recharge x4, yc honoraires	43'000.-
Divers/Imprévu (arrondi, 6.7%)	12'000.-
TOTAL	190'000.-

NB : Les montants figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur la base d'offres de projets communaux et de l'étude de faisabilité expert e-mobilité

5.5 Devis estimatif Conteneurs à déchets

Travaux	Coût en CHF TTC
Génie civil	25'000.-
Conteneurs à déchets enterrés x2	25'000.-
Divers/Imprévu (10%)	5'000.-
TOTAL	55'000.-

NB : Les montants figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur la base d'offre du service.



6 Aspects financiers

6.1 Financement

Le projet de raccordement au CAD des SiL du complexe scolaire de Bois-Murat figure au plan des investissements pour l'année 2024 pour un montant total de CHF 1'200'000.- TTC.

Les travaux de remplacement des collecteurs, de réalisation d'un bassin de rétention, de l'éclairage public, des parcs à vélos/motos, des bornes de recharge et des conteneurs enterrés ne figurent pas au plan des investissements, mais sont intéressants à réaliser dans le cadre de synergies avec les différents chantiers dans le secteur.

Les amortissements et les intérêts concernant le remplacement des collecteurs EC/EU et la construction du bassin de rétention seront imputés sur le compte 4600 « dépenses affectées ». Les travaux de collecteurs consistent en un déplacement et un remplacement de l'infrastructure existante, dès lors ils n'engendreront aucun changement avec la clé de répartition de la CISTEP. En revanche, la construction du bassin de rétention contribue à réduire la taxe d'utilisation annuelle des eaux claires pour la parcelle n°3, soit CHF 875.25 / an (diminution de la surface raccordée de 1'167 m²).

Le financement des postes éclairage public et mobilité seront financés par le fonds pour les équipements communautaires à hauteur de CHF 350'000.- TTC.

Le crédit de construction total s'élève à CHF 2'015'000.- TTC incluant les honoraires des mandataires. Ce projet fera recours à l'emprunt. La charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 40'300.- (calculée au taux moyen actuel de 2%, sur un montant de CHF 2'015'000.- TTC).

L'amortissement des investissements de l'ensemble du projet interviendra sur une durée de 30 ans

6.2 Subventions

Le Programme Bâtiments du Canton de Vaud accorde un subside pour le raccordement au chauffage à distance du complexe scolaire à hauteur de CHF 45'000.-. Le Canton accorde également un subside pour la mise en place d'une infrastructure de recharge.

Le programme equiwatt des Services industriels de Lausanne accorde quant à lui un subside pour la réalisation d'économies d'énergie suite au remplacement des luminaires de l'éclairage public et privé.

Enfin, rappelons que le présent projet de raccordement au CAD des SiL du complexe scolaire de Bois-Murat permettra de labelliser Minergie-P les nouveaux bâtiments A et D et d'obtenir le subside cantonal promis d'un montant total de CHF 464'750.-. Ce montant viendra en déduction du crédit de construction des bâtiments A et D.



7 Aspects du développement durable

Dimension économique

Le rapport coûts/efficacité a été optimisé concernant l'ensemble des travaux. Les travaux proposés seront exécutés en profitant de la synergie avec les travaux réalisés pour le bâtiment D et le raccordement au CAD SiL. Ces travaux permettent le renouvellement et l'amélioration des canalisations EU/EC et des réseaux d'éclairage existants.

Les aménagements d'éclairage public sont totalement en adéquation avec l'objectif recherché dans le plan lumière et l'audit technique réalisés sur l'éclairage public. Par une diminution de la consommation des luminaires, une réduction des charges d'exploitation de l'éclairage public.

Dimension sociale

Les aménagements d'éclairage public permettent d'améliorer le cadre de vie des secteurs concernés. L'offre en recharge publique pendant la nuit apporte une solution aux personnes sans borne fixe chez eux, en particulier les locataires (charge lente).

Dimension environnementale

Le projet de raccordement au CAD du site scolaire de Bois-Murat constitue un premier cap important d'une politique énergétique et climatique menée depuis plusieurs années en matière de décarbonation du parc bâti communal. Le plus gros consommateur de chaleur et émetteur de gaz à effet de serre sera désormais alimenté par le CAD des SiL étant à plus de 60% d'origine renouvelable ou de récupération (incinération déchets TRIDEL, biogaz issu des boues de STEP, incinération de ces boues, gaz fossile). D'ici 2035, ce CAD sera 100% renouvelable grâce aux pompes à chaleur alimentées par l'eau du lac (PAC-Ouchy) et pour une moindre part grâce à la centrale bois-énergie d'Épalinges.

L'installation d'éclairage public plus performant, la programmation de réductions d'intensité nocturne ou le couplage avec des systèmes de détection vont permettre de diminuer la pollution lumineuse. Les choix de réduire l'intensité nocturne et d'une température de couleur plus faible vont diminuer l'impact sur la faune sauvage.

Le bassin de rétention permet de limiter l'apport des eaux pluviales dans les ruisseaux, diminuant ainsi les risques de crues et les dégâts provoqués par l'érosion des berges.

Les couverts à vélos et bornes de recharge favorisent la mobilité douce et durable exempte d'émissions CO₂.



8 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 05/2024 de la Municipalité du 04.12.2023 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'accorder un crédit de construction de CHF 2'015'000.- TTC (deux millions quinze mille), relatif aux infrastructures du site scolaire de Bois-Murat, en particulier le raccordement au chauffage à distance des Services industriels de Lausanne, la réalisation d'un bassin de rétention, la réfection de canalisations, la réalisation d'un nouvel éclairage public, de couverts à vélos et motos, de bornes de recharge et de deux conteneurs de déchets ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce crédit de construction à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexe : Plan projet des aménagements extérieurs du site scolaire de Bois-Murat.

